

**RECTIFICATIF demandé par Mme Catherine Agthe Diserens, sexopédagogue spécialisée, formatrice pour adultes, présidente de l'association suisse romande SEHP (SEXualité et Handicaps Pluriels).**

**Réactions à l'article de Mme Maria Barket, intitulé « Sexe et handicaps »**

*Le sujet de l'assistance sexuelle s'avérant très spécifique et infiniment délicat, il est le plus difficile à comprendre (et surtout à traduire) dans toutes ses déclinaisons et nuances. Suite à un entretien téléphonique échangé avec Mme Marie Barket qui souhaitait rédiger un article, puis grâce à une consultation de Monsieur Hank Vogel Directeur, je souhaite apporter ici les rectifications indispensables et les compléments utiles suivants :*

Les « accompagnateurs sexuels » n'existent pas ! Cette activité qui relève de *l'extra-ordinaire* se nomme « l'assistance sexuelle ». Ce terme générique est le même dans tous les pays qui offrent des services en assistance sexuelle. Les dix femmes et hommes (en Suisse romande) qui prodiguent cette suppléance destinée aux personnes en situation de handicap, sont donc appelés des assistant-e-s sexuel-le-s.

La première et unique (à ce jour) formation de langue française en assistance sexuelle a été conceptualisée et concrétisée par l'Association suisse **SEHP** (**SEX**ualité et **H**andicaps **P**luriels). Elle s'est déroulée de 2008 à 2009 et comprenait 300 heures de formation. Les participant-e-s devaient être au bénéfice d'un premier métier (et l'exercer, fiche de salaire en main !) et âgé-e-s entre 35 et 55 ans.

La sélection des participant-e-s fut très sévère, car le SEHP se devait d'assurer que les personnes formées seraient totalement intègres et respectueuses des futurs bénéficiaires. Chaque entretien de sélection (très axé sur l'introspection) s'est déroulé en présence d'un binôme constitué par une femme ou un homme vivant avec un handicap physique et un-e sexopédagogue. Les expériences de vie et les expériences professionnelles des personnes motivées à se former furent longuement discutées et analysées. La sélection fut déjà formative en elle-même... en amont de la formation !

L'assistance sexuelle répond à des demandes très diversifiées, qui peuvent aller d'un corps à corps sensuel, à des plaisirs érotiques, jusqu'à des actes plus sexuels, bien que ces derniers ne soient pas les plus demandés. La nature de la prestation est d'abord discutée entre la personne handicapée et l'assistant-e sexuel-le, puis vécue à domicile, à l'institution ou dans le lieu d'accueil de l'assistant-e.

Cette suppléance relève des droits privés de la personne. Les femmes et les hommes handicapé-e-s choisissent librement d'avoir recours à ce service. L'assistance sexuelle est légale en Suisse (son statut est assimilé à celui de la prostitution) et évidemment prodiguée à l'attention des personnes majeures. Elle est entièrement assumée sur le plan financier par le bénéficiaire qui la souhaite.

## Réactions à l'Interview Madame Agthe Diserens Catherine

### 3 Mises au point

Les deux motivations majeures des personnes intéressées par la formation en assistance sexuelle sont sous-tendues par :

- la confrontation au handicap (et donc une certaine connaissance de ce dernier) dans le cadre de la famille proche ou éloignée, parmi les amis, et/ou à l'occasion d'expériences professionnelles vécues antérieurement dans des camps de vacances, ou dans des institutions à titre d'accompagnant-e-s, ou encore à titre d'aidant bénévole, etc...
- le constat que la question de la sexualité est souvent théorisée, parlée et même reconnue dans les structures de vie... mais que le discours reste ensuite, le plus souvent, sans réponse concrète ! La frustration est donc toujours au rendez-vous !

Les candidat-e-s à la formation sont dotés de parcours personnels originaux, traversés par du développement personnel, voire d'une psychothérapie. Ce sont des personnes capables de grande analyse personnelle et de créativité. Elles n'ont pas des parcours sexuels atypiques (comme spécifié dans l'interview !)... mais elles sont atypiques... par leurs engagements personnels courageux et pionniers ! Ces personnes ressentent comme profondément injuste que les personnes handicapées ne puissent jamais vivre d'expérience sensuelle ou sexuelle, à cause de la présence de leur handicap ! Comme si elles devaient être réduites à ce dernier... à vie !

Concernant l'épineuse et récurrente question de la différence entre prostitution et assistance sexuelle, disons simplement qu'elle existe d'une part, et qu'elle n'existe pas vraiment d'autre part ! Nous collaborons avec les travailleuses et les travailleurs du sexe (librement engagé-e-s et officiellement déclaré-e-s) et nous affirmons que ces dernier-e-s accomplissent l'assistance sexuelle à l'attention des personnes handicapées. En effet, ces femmes (et très rarement ces hommes) manifestent un grand respect de l'autre et de réelles habiletés face au corps vulnérable... tout en faisant preuve de beaucoup d'humanité. A l'opposé, nous nous distançons de la prostitution clandestine et de ses dérivés. Egalement des profits de gains exagérés dont les personnes vivant avec un handicap mental par exemple, peuvent être les victimes. Nous prôtons l'assistance sexuelle qui offre des réponses de mieux-être en toute transparence, pour une tarification fixe et en toute sécurité.

Lors du lancement de la formation en assistance sexuelle, nous avons évité de déposer une annonce dans les grands quotidiens, en ciblant plutôt des revues du domaine paramédical, social, éducatif, etc... Nous avons ainsi rencontré des personnes dotées de sensibilité dans la relation d'aide, disposant déjà d'aptitudes à l'égard du corps en général et du corps intime, etc... Il s'avère toutefois que d'autres professions sont également représentées parmi les assistant-e-s sexuelle-s.

Former dans ce domaine délicat, c'est porter l'assistance sexuelle au grand jour, la doter de connaissances et de reconnaissance, la cadrer pour mieux la libérer... et lui donner à se déployer là où elle est tant attendue.

*Nyon, 1<sup>er</sup> juillet 2012*